

Catégories de signataires du Code mondial antidopage (le Code)

Le Standard international pour la conformité au Code des signataires (SICCS) de l'Agence mondiale antidopage (AMA) autorise cette dernière à prioriser ses activités en matière de supervision de la conformité. Pour ce faire, l'AMA applique sa politique de mise en œuvre du SICCS, aussi appelée politique de priorisation.

Selon cette politique, les signataires sont répartis dans différentes catégories. Les critères objectifs de ce classement sont décrits ci-dessous, et la liste complète des catégories de signataires est présentée à l'annexe A.

Critères de classement (en vigueur à compter du 1er janvier 2022)

Catégories – Organisations nationales antidopage (ONAD)/pays

L'AMA a établi un partenariat avec l'entreprise de données de sports Gracenote. L'index mondial des sports de Gracenote, auquel l'AMA a accès, classe les pays selon les critères suivants :

- Les performances sportives des pays réalisées au cours des quatre dernières années dans le cadre de manifestations mondiales « de niveau senior », telles que les Jeux olympiques et les championnats du monde. Sont considérées « de niveau senior » les manifestations n'ayant aucune restriction d'âge; ainsi, celles de niveau junior ou master sont exclues. À noter aussi que les performances lors de manifestations régionales ou continentales ne sont pas prises en considération, le but étant d'assurer une comparaison équitable pour tous les pays.
- Lors d'une compétition, l'index tient compte des huit meilleures performances, auxquelles sont attribués un certain nombre de points selon la position occupée.
- Les manifestations récentes ont plus d'importance; par exemple, les performances lors des derniers Jeux olympiques ont plus de poids que celles réalisées lors de manifestations dans les années précédentes.
- L'index attribue plus de points pour les Jeux olympiques que pour les championnats mondiaux.

À partir de ces données, l'AMA a appliqué un « facteur de multiplication » du Document technique pour les analyses spécifiques par sport (DTASS) afin d'accroître la pondération des performances dans les sports et disciplines dans lesquels la force physique et l'endurance augmentent le risque de dopage.

Avec l'approbation du Comité de révision de la conformité (CRC), l'AMA a divisé les ONAD/pays en quatre catégories :

- Catégorie 1 : ONAD dont le pays a obtenu un score entre 1 et 50
- Catégorie 2 : ONAD dont le pays a obtenu un score entre 51 et 80

- Catégorie 3 : ONAD dont le pays a obtenu un score entre 81 et 110
- Catégorie 4 : ONAD dont le pays a obtenu un score entre 111 et 206

Catégories – Fédérations internationales (FI)/sports

Jusqu'à maintenant, les FI/sports étaient divisés en trois catégories, essentiellement en fonction de l'organisation qui les chapeautait. Par exemple, ceux relevant de l'Association des fédérations internationales olympiques des sports d'hiver (AIOWF) et de l'Association des fédérations internationales des sports olympiques d'été (ASOIF) appartenaient à la catégorie 1, ceux relevant de l'Association des fédérations sportives internationales reconnues par le CIO (ARISF) appartenaient à la catégorie 2 et ceux relevant de l'Alliance des membres indépendants de SportAccord (AIMS), ainsi que les FI qui paient une cotisation, appartenaient à la catégorie 3. Les entités liées au sport paralympique étaient classées dans les diverses catégories selon les recommandations du Groupe de travail sur la conformité. Des ajustements étaient également apportés en fonction du DTASS.

Afin d'assurer une plus grande objectivité concernant les FI/sports, l'AMA a élaboré les critères de classement suivants, lesquels reposent sur un score combinant les niveaux minimaux d'analyse (NMA) (facteur libérateur de l'hormone de croissance + hormone de croissance + agonistes du récepteur de l'érythropoïétine [EPO]) de chaque sport. Lorsqu'un sport comporte plusieurs disciplines, on tient compte du NMA combiné le plus élevé.

- Catégorie 1
 - Sports présentés aux Jeux olympiques dont le NMA combiné est supérieur à 15
 - Sports présentés aux Jeux paralympiques dont le NMA combiné est supérieur à 35
 - Tout sport non présenté aux Jeux olympiques dont le NMA combiné est supérieur à 50
 - Sports qui relèvent de la World Triathlon Corporation, une organisation payant une cotisation qui programme des triathlons (risque de dopage semblable aux sports chapeautés par World Triathlon)
- Catégorie 2
 - Sports présentés aux Jeux olympiques dont le NMA combiné est de 15 ou moins
 - Sports présentés aux Jeux paralympiques dont le NMA combiné est entre 16 et 35 inclusivement
 - Tout sport non présenté aux Jeux olympiques dont le NMA combiné est entre 25 et 49 inclusivement
 - Sports pour les sportifs handicapés (non présentés aux Jeux paralympiques) dont le NMA combiné est supérieur à 40
- Catégorie 3
 - Tout sport non présenté aux Jeux olympiques dont le NMA combiné est entre 5 et 24 inclusivement
 - Sports présentés aux Jeux paralympiques dont le NMA combiné est de 15 ou moins
 - Sports pour les sportifs handicapés (non présentés aux Jeux paralympiques) dont le NMA combiné est entre 11 et 40 inclusivement

- Catégorie 4
 - Tout sport non présenté aux Jeux olympiques dont le NMA combiné est inférieur à 5
 - Sports pour les sportifs handicapés (non présentés aux Jeux paralympiques) dont le NMA combiné est de 10 et moins
 - FI/sport considéré comme une « organisation payant une cotisation »
 - Remarque : Certaines FI ou certains sports de catégorie 4 peuvent changer de catégorie s'ils acquiescent à une demande en ce sens de l'AMA.

Remarque: L'annexe A contient les listes des ONAD/pays et des FI/sports pour chaque catégorie, en ordre alphabétique (veuillez noter qu'il ne s'agit pas d'un classement).

Catégories – Organisations responsables de grandes manifestations (OGM)

Les OGM demeurent divisées en trois catégories :

- Catégorie 1 : Comité international olympique (CIO) et Comité international paralympique (CIP)
- Catégorie 2 : OGM d'envergure mondiale ou continentale (Jeux asiatiques, Jeux du Commonwealth, Jeux mondiaux, Jeux européens, Jeux africains, Jeux panaméricains)
- Catégorie 3 : Toutes les autres OGM signataires du Code

Révision des catégories

L'AMA révisera les catégories selon un intervalle de deux ans ou plus.